

Matière et rubrique : Urbanisme – 2.1 - Documents d'Urbanisme

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### ARR\_24\_0629\_URB / portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sèvremoine

Le Maire de la commune de Sèvremoine,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-55 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants,

Vu la délibération 2019-132 du Conseil municipal de Sèvremoine en date du 26 septembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

Vu la délibération 2023-138 du Conseil municipal de Sèvremoine en date du 28 septembre 2023 approuvant la procédure de Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération 2023-139 du Conseil municipal de Sèvremoine en date du 28 septembre 2023 approuvant la procédure de Révision Allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

Vu la délibération 2023-075 du Conseil municipal de Sèvremoine en date du 27 avril 2023 engageant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine relative au déplacement du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu le bilan de la concertation,

Vu la décision n°E23000225/49 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 16 janvier 2024 désignant Monsieur Raymond LEFEVRE, Dirigeant d'entreprise en retraite, en qualité de Commissaire enquêteur,

Vu l'avis n°2024APDL1 / PDL-2023-7385 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire en date du 3 janvier 2024, et la réponse apportée à cet avis par la commune de Sèvremoine,

Vu la réunion d'examen conjoint du dossier par les Personnes Publiques Associées du 7 novembre 2023,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant qu'il convient de soumettre à enquête publique le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sèvremoine.

## ARRÊTE

**Article 1** : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sèvremoine.

Ce projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU consiste à permettre le déplacement du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation actuellement situé sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné sur le site de l'ancienne usine La Choletaise à St Germain sur Moine. L'objet de la présente procédure engendrera :

- L'évolution du PADD,
- L'évolution du règlement graphique,
- La suppression de l'OAP La Choletaise.

**Article 2** : Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sèvremoine a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'autorité environnementale a été saisie pour avis. Cet avis figure dans le dossier soumis à l'enquête publique ainsi que la réponse de la commune de Sèvremoine à cet avis.

Le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du dossier et les avis rendus par les personnes publiques associées seront également joints au dossier d'enquête publique.

Ces documents sont consultables selon les modalités fixées à l'article 8 du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur Raymond LEFEVRE, Dirigeant d'entreprise en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nantes du 16 janvier 2024.

**Article 4 :** L'enquête publique se déroulera du lundi 13 mai 2024 à 9h au lundi 17 juin 2024 à 17h30, soit pendant 35 jours consécutifs, à l'Hôtel de ville à St Macaire en Mauges (désigné comme siège de l'enquête), dans les mairies annexes de Montigné et de St Germain sur Moine, aux jours ouvrables et non fériés et heures d'ouverture habituels :

- St Macaire en Mauges, 23 place Henri Doizy, du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h30 et le samedi 8h30-12h,
- Montigné, 40 bis rue Louis Prosper Lofficial, du lundi au vendredi 9h-12h30 et le samedi 9h-12h,
- St Germain sur Moine, 4 rue de la Mairie, du lundi au vendredi 14h- 17h30.

Toute information relative à ce dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Maire – Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme – Hôtel de ville – 23 place Henri Doizy – St Macaire en Mauges – 49450 Sèvremoine – tél : 02 41 64 76 33 – courriel : [urbanisme@sevremoine.fr](mailto:urbanisme@sevremoine.fr).

**Article 5 :** Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera notamment :

- Mis en ligne sur le site internet de la commune de Sèvremoine : [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr),
- Affiché à l'Hôtel de ville et dans les Mairies annexes et au Pôle technique et administratif Val de Moine,
- Affiché de manière visible et lisible sur le territoire de la commune de Sèvremoine, notamment à proximité du site actuel du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation et du futur site La Choletaise à St Germain sur Moine.

Le même avis sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le Département.

**Article 6 :** Le dossier soumis à enquête publique sera constitué conformément aux articles du code de l'urbanisme et à l'article R123-8 du code de l'environnement. Il comprendra notamment :

- Les actes administratifs inhérents à la procédure,
- La notice de présentation de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Sèvremoine et ses annexes,
- Le résumé non technique,
- Le compte rendu de la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées,
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) et la réponse de la commune de Sèvremoine à cet avis.

**Article 7 :** Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux suivants :

- Lundi 13 mai 2024 de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville à St Macaire en Mauges,
- Samedi 25 mai 2024 de 9h à 12h en Mairie annexe de Montigné,
- Mercredi 5 juin 2024 de 14h à 17h en Mairie annexe de St Germain sur Moine,
- Lundi 17 juin 2024 de 14h30 à 17h30 à l'Hôtel de ville à St Macaire en Mauges.

**Article 8 :** Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville à St Macaire en Mauges, dans les mairies annexes de Montigné et de St Germain sur Moine aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (dossier également en consultation gratuite sur un poste informatique).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune de Sèvremoine : [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur l'un des trois registres d'enquête précités ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur :

- Par voie postale : Hôtel de ville, 23 place Henri Doizy St Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine,
- Par voie électronique : [enquetepublique@sevremoine.fr](mailto:enquetepublique@sevremoine.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique et voie postale, seront versées et consultables sur le registre d'enquête publique du siège de l'enquête, à savoir à l'Hôtel de Ville à St Macaire en Mauges.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la commune de Sèvremoine.

**Article 9 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, chacun des registres sera clos par le Commissaire enquêteur et communiquera, sous huitaine, à la commune de Sèvremoine les observations orales et écrites

consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune disposera alors d'un délai maximal de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 10 :** Une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le Commissaire enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de Maine et Loire, à l'Hôtel de ville de St Macaire en Mauges, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Sèvremoine [www.sevremoine.fr](http://www.sevremoine.fr).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

**Article 11 :** A l'issue de l'enquête publique, la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Sèvremoine, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur sera soumise à l'approbation par délibération du Conseil municipal.

**Article 12 :** Le Maire et la Directrice Générale des Services de Sèvremoine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Didier HUCHON**  
Maire de Sèvremoine

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*